

**ARRETE TEMPORAIRE D'INTERDICTION DE CIRCULATION ET DE
STATIONNEMENT - DEMENAGEMENT**

AR_044_2026

**ANNULE ET REMPLACE L'ARRETE AR_041_2026
RUE DU PRESBYTERE**

Le Maire de la commune de Cabrerets (Lot),

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I - 8^{ème} partie - signalisation temporaire ;

Vu, la demande formulée par les Déménageurs Bretons 120 bis avenue Marceau Hamecher 82000 Montauban, souhaitant stationner un camion au 57 rue du presbytere 46330 Cabrerets pour effectuer un déménagement.

Considérant qu'à l'occasion de ce déménagement des encombrements pourraient se produire dans certaines voies ou portion de voies, il convient de réglementer la circulation de tous véhicules, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs afin d'éviter des accidents et des encombrements qui pourraient s'y produire,

ARRÊTE

Article 1er. - La rue du Presbytère sera interdite à la circulation et au stationnement le

MERCREDI 17 JUIN 2026 de 8h00 à 17h00

Un accès aux piétons sera maintenu.

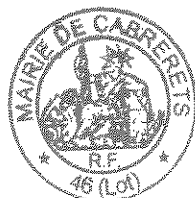
Article 2 - La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le pétitionnaire.

L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée des travaux. Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3 - Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet dès la mise en place de la signalisation.

Article 4 - La Maire de la commune de Cabrerets, le pétitionnaire sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Pour le Maire,
L'adjoint délégué
Anne TURLAIS



Fait à Cabrerets, le 15.06.2026

Le Maire,
Agnès DELPECH

Turlais